



Réunion du Comité de Quartier du 16 Décembre 2014

Collège Saint-Louis - Rue Magis 20 à Liège
- PV relu et approuvé (24/1/2015) -

Présent(e)s : Charles Bougard, Monique Brichard, Jean-Claude Coumans, Olivier de Marneffe, Yves Demeuse, Olivier Dheur, Serge Floëge, Béatrice Georges, Lillo Iacono, Anne-Marie Meunier, Annie Neesen, Vincent Philippart, Lou Pipers, Jean-Louis Schmetz, Nestor Streel, Anne-Marie Veithen.

Invités : **Monsieur Alain Lecoq**, Chef de Division, Manager des Nuisances publiques, Ville de Liège, et **Monsieur Daniel Donkers**, adjoint du Manager des Nuisances Publiques

Excusé(e)s : **Dominique Debouny, Françoise Maçon, Marie-Louise Verlaine, Th.Jamin**

Animation : **Olivier Dheur, président.** **Rédaction :** **Lou Pipers, secrétaire.**

Nous commençons à prendre le verre de l'amitié, ses ships, et ses spéculos maison amenés par l'un de nos membres

1/ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 novembre**

* Notre président est prêt à proposer l'approbation du compte-rendu inexistant...

** Nous freinons son enthousiasme, le compte-rendu sera présenté pour approbation à la réunion de Janvier 2015.

2/ **Remarques pour les représentants de notre Division de Police.**

. Manque d'éclairage, impasse Renard, et Place Henriette Brenu (s'informer : à qui s'adresser ? Ville ou Médiacité ?)

. Dans le tablier du Pont du Longdoz : un arbre pousse, grandit...

. Rue Grétry à hauteur du n° 71, sur le trottoir : grande poubelle dégoulinante et malodorante....

. Rue du Nord Belge : d'un côté les arbres sont « florissants », et de l'autre ils sont « grisonnants »...

. Rue Douffet, à hauteur du n° 30 : déchets verts.

2/ Nos invités : **Monsieur Alain Lecoq**, Chef de Division, Manager des Nuisances publiques, Ville de Liège, et **Monsieur Daniel Donkers**, adjoint au Manager des Nuisances publiques

"Le service dépend hiérarchiquement du Bourgmestre et du Secrétaire Communal et administrativement du Plan de Prévention (anc. Contrat de Sécurité).

Le Plan de Prévention comprend plusieurs services : le CAP-Sécurité, chargé principalement des actions de prévention du vol (cambriolage, vol de et dans voitures, vol à la tire,...) et de la sécurisation des professions à risque (pharmaciens, infirmières à domicile, libraires,...) ; l'Observatoire Liégeois des Drogues (OLD), étudie le phénomène de la toxicomanie à tous les niveaux, de la rue aux recherches internationales ; le Fan- Coaching, chargé de la prévention de la violence dans les stades de football (principalement celui du Standard de Liège) ; la Coordination des Gardiens de la Paix (gestion administrative de ceux-ci, leur quotidien étant coordonné par les commissariats de police) ; le Renouveau Urbain, trois équipes de médiateurs et d'éducateurs dans les quartiers de Bressoux-Droixhe, Burenville et Sainte-Walburge ; la Prévention des violences intrafamiliales (études et campagnes de prévention sur les femmes battues – Ruban Blanc, la maltraitance des enfants,...) ; le Secrétariat Permanent, qui administre les autres services et, enfin, du service Manager des nuisances publiques.

Le travail principal du Manager des nuisances publiques consiste à établir des ponts de communication entre tous les services susceptibles de résoudre les nuisances subies par les citoyens et de les faire oeuvrer en commun à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Pour ce faire, il y a tout d'abord les sources d'information : la hiérarchie (Cabinets du Bourgmestre, des différents Echevins, Conseillers Communaux,...), la Police Locale, les Gardiens de la Paix, les citoyens eux-mêmes, les comités de quartier,...

Au niveau des Gardiens de la Paix, dont les tâches principales sont l'observation du terrain et le contact avec la population, un système de fiches d'information a été mis en place (Action+) : chaque Gardien de la Paix, quand il constate une incivilité peut transmettre rapidement et facilement l'information au service Manager des nuisances publiques, qui assure le relais vers les services pouvant résoudre le problème.

Ils ont pour priorité d'observer : les dépôts illicites, les avaloirs bouchés, l'éclairage défectueux, les immeubles à l'abandon, les véhicules épaves, les déjections canines, les seringues usagées à l'abandon, les détériorations de voirie et de mobilier urbain, l'affichage illicite et les tags.

Ces priorités ont été définies par le Collège Communal, qui estimait à juste titre qu'il s'agissait des incivilités les plus problématiques, non seulement en matière de malpropreté, mais aussi par rapport au sentiment d'insécurité qu'elles peuvent provoquer.

Il va de soi qu'il s'agit de priorités, mais pas d'exclusives : tous les problèmes de nuisances sont pris en compte et gérés par le Manager.

La résolution des problèmes peut se faire à différents niveaux : pour les dix nuisances priorisées, les réseaux de communication et de résolution ont été établis depuis plusieurs années et un simple transmis d'information suffit, le plus souvent, à résoudre le problème ou à déclencher sa résolution.

Le Manager est aussi confronté à des problématiques plus complexes, qui demandent l'intervention de différents services, parfois extérieurs à la Ville (comme la SNCB, le SPW, les TEC,...), voire du secteur privé. Son rôle sera alors de concerter tous les services nécessaires pour arriver à une solution sur la durée.

Monsieur Lecoq évoque également les sanctions administratives communales (SAC), qui permettent désormais à la Ville elle-même de sanctionner les comportements inciviques. Le Règlement Communal devrait être révisé en 2015, avec une augmentation des amendes pouvant être infligées (jusqu'à 300€ en cas de récidive) et un élargissement des comportements punissables. Les peines alternatives sont à l'étude, mais le sujet est complexe et délicat au niveau de l'encadrement nécessaire.

Q : les sacs non conformes qui restent sur les trottoirs sont ramassés dans les 24h de toute façon... Pourquoi s'en faire ?

R : Ces sacs vont remplir le quota de ce qu'on appelle les « ordures ménagères brutes » (OMB), c'est-à-dire des déchets non récupérables et non recyclables. La quantité de ces OMB a une forte influence sur la taxe communale, plus il y a d'OMB, plus la taxe risque d'être élevée. Il est donc de l'intérêt général de veiller à un meilleur tri et au respect des horaires. De plus, la Police mène régulièrement des actions visant à identifier et sanctionner les contrevenants.

Q : je ne vois pas la différence depuis qu'il y a des SAC. Comment font nos voisins hollandais pour avoir tant de propreté et être disciplinés ?

R : Il faut garder à l'esprit que Liège voit sa population pratiquement tripler au quotidien entre 7 et 17h. Il y a tous ceux qui viennent y travailler, les étudiants, les touristes,... Il y a aussi de grandes zones de vie nocturne. Tout cela doit être et est pris en compte dans des dossiers plus globaux auquel le Manager participe. De plus, la réputation (de plus en plus usurpée) de malpropreté de Liège n'aide pas : si on part de l'a-priori que Liège est sale, on aura tendance à ne pas la respecter.

Rmq : Namur est belle ; quand c'est beau on respecte plus.

Rmq : il n'y a pas suffisamment de répression, trop de tolérance. A Maestricht, on ne discute pas, on sanctionne.

Nos soucis dans les quartiers en matière de nuisance publiques

1) Travaux illicites : les autorisations sont délivrées par l'urbanisme. Il est possible de passer par le Manager des nuisances publiques pour obtenir des renseignements précis au cas par cas.

2) Bruit en soirée autour des centres sportifs, culturels : il est nécessaire d'appeler systématiquement la police

(101, ou le commissariat local s'il n'y a pas d'urgence et que le problème peut être signalé plus tard). Même si aucune action n'est menée en apparence, cela mettra le Dirigeant local en alerte et il pourra s'organiser pour résoudre le problème. A présent, les commissariats locaux ont la possibilité de mener des actions au-delà de 17h et ce jusque 22h en cas de nécessité.

3) Que faire d'une situation qui pose un énorme souci d'hygiène, dans un appartement où vit quelqu'un qui « perd la tête » ? Un cas grave dans notre quartier, où l'on peut clairement parler de problème de santé mentale, et où le problème n'est pas pris correctement en charge....

Le Service de M. Lecoq va examiner ce dossier.

4) Un café qui envahit le trottoir avec sa terrasse. Il reste peu de place pour le passage des piétons chargés, les poussettes, chaises roulantes,... : la gestion de ces dossiers est effectuée par M. Mantovani, Directeur Général adjoint. Il est tout à fait possible de lui écrire pour attirer son attention sur ce problème particulier.

5) Les camions en surnombre sur les quais et qui roulent trop vite : cela demande l'intervention spécifique de la Police de la Route. La meilleure manière d'obtenir une intervention de celle-ci serait de passer par une pétition pour signaler la situation et demander l'installation de contrôles routiers.

6) Les vitrines vides entre les ponts Kennedy et du Longdoz : la situation économique étant ce qu'elle est, il est difficile d'y imaginer l'implantation rapide de nouveaux commerces . Il est toutefois possible de signaler la situation au Bureau du Commerce qui propose des incitants financiers et la décoration des vitrines vides.

7) Les trottoirs : état général, pavés dangereux : quand il s'agit de quelques pavés manquants ou déchaussés, il suffit de le signaler aux Gardiens de la Paix, qui feront remonter l'information via leur carnet Action+. Pour de plus grands travaux, cela dépend de l'Echevin Léonard qui peut les inclure dans des plans triennaux.

8) Le square Villette : dégâts permanents, petits ou très gros dépôts illicites : l'information sera transmise au commissariat local. Comme le problème semble être lié à la fréquentation scolaire, une demande sera introduite auprès des Gardiens de la Paix pour des actions de sensibilisation des élèves.

9) Site Palmolive : le Manager a déjà eu de fréquents contacts avec la propriétaire qui s'est toujours montrée de bonne composition. Celle-ci pallie régulièrement aux problèmes signalés, mais le site ne pourra être réellement revalidé qu'une fois les projets immobiliers liés auront été réalisés.

10) Médiaciné : nuisances liées aux voitures (chapitre un peu trop vite minimisé par les promoteurs), accès aux bus,... : une réunion de concertation va être organisée par le Manager des nuisances publiques.

11) Eclairage place Henriette Brenu : sera intégré dans la concertation avec la Médiacité.

12) Rue Gretry, à hauteur du 35bis, dépôt de mitraille : le Manager va informer la Police de l'Environnement.

***** Monsieur Lecoq propose d'organiser dans le quartier deux réunions où les parties pourront s'exprimer : le problème des parkings (qui vont grandir avec les cinémas) et celui lié à des travaux sans autorisation. Il contactera le président du Comité pour fixer lieux et dates des rencontres, et pour donner suite à certaines remarques émises lors de notre réunion de ce soir.**

Merci à tous, Merci à M. Lecoq et M. Donkers pour le temps qu'ils ont consacré à nous expliquer comment ils travaillent et à écouter nos questions et remarques, tout cela avec beaucoup de patience.

Rue Grétry 2a/121 • 4020 Liège • Tél. 04 341 14 10 • Gsm 0485741613
apl.liege.longdoz@gmx.com • www.monquartierlelongdoz.net